BUREAUX, NO. 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS,
DIMANCHE MATIN, JANVIER 1.

VAPEURS

COMPAGNIE GENERALE
TRANSATLANTIQUE.

SALLE LIBRE DIRECTE, POUR LA FRANCE.

Service [illegible] Poste de la Compagnie [illegible] Havre, [illegible] Havre.

[illegible] du Nord:
SAINT LAURENT, capt. Lamotte, 10 décembre.
FERRERE, capt. Delaris, [illegible], 24 déc.
LAFAYETTE, capt. Rousseau, [illegible] janv. 9

PRIX DE PASSAGE (Compris le vin)
Payable en or ou son équivalent en [illegible]
POUR SAINT QUE LE HAVRE:
Premier cabine, [illegible] — Deuxième cabine, [illegible]

[illegible] On peut obtenir ici, à la Nouvelle-Orléans, des billets de passage pour France [illegible] au moyennant [illegible] de Paris d'écrire ou de télégraphier à New-York.

REMARQUE SPECIALE—Dorénavant les voyageurs de cette ligne [illegible] à Southampton, [illegible] pour [illegible] les voyageurs [illegible] les espèces.

L. GRANDE & CIE.
agent, rue Carondelet, 14.
5 nov—[illegible]

BREME.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

Service des Steamers entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Havre, à Southampton et à La Havane.

[illegible] les beaux steamers à hélice de LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD [illegible] leur service régulier [illegible] Bremerhaven, Cuxhaven, Southampton et Havre, et en revenant à Southampton et Havre, et en [illegible] les passagers et le fret.

Les jours de départ seront désignés plus tard.

PRIX DU PASSAGE:
De Brême ou du Havre à La Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Premières cabines ..... $[illegible] en or.
Intermédiaire ..... [illegible]
Secondes cabines ..... [illegible]

[illegible] de passage de Brême ou du Havre à [illegible] et à la Nouvelle-Orléans sont délivrés [illegible]

[illegible] de la ligne entre New York et [illegible] JEUDIS et SAMEDIS, et [illegible] Baltimore et Brême, par [illegible] MERCREDIS, touchant à Southampton [illegible] de passage et billets de fret [illegible] Nouvelle-Orléans, s'adresser à

MM. F. STOCKMEYER, Agent,
No 61, rue Union.

Pour New-York

Ligne des Steamers des Marchands.

Comprenant les steamers suivants, qui [illegible] ment de première classe:

CRESCENT CITY ..... Capt. Geo. L. Norton
GERMAN ..... Capt. [illegible]
CONI MEADE ..... Capt. A. W. Sampson,
UNITED STATES ..... Capt. Geo. H. Smith,
MISSISSIPPI ..... Capt. W. P. Henry,
WESTERN METROPOLIS ..... Capt. H. S. Quick
TY B. SOUDER, Capt. [illegible]
de New-York, tous les samedis [illegible]

GEO. MEADE,
[illegible] A. W. Sampson, commandant.
[illegible] Wharf, en face de la rue Jefferson [illegible] Janvier, à 8 heures du matin.
[illegible] seul [illegible] nécessaire.
Entrepôt ..... 125 cts.
[illegible] signé des billets de connaissement [illegible] Liverpool et Brême [illegible] de passage de 1re classe [illegible] d'entre [illegible] Liverpool et le continent [illegible] de Brême [illegible] de Liverpool [illegible] New York tous les mercredis sont [illegible] Ave au bureau.
[illegible] fret ou passage, s'adresser à
LOW & LUDWIGSEN,
Rue de la Commune, No. 108.

Pour New-York, directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE DES Steamers suivants:
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTEZ,
MARIANNA,
ST LOUIS.

Le steamer CORTEZ,
Horatio Nelson, commandant,
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, SAMEDI, 7 janvier, à 8 heures A.M.
Passage ..... $20.
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.
Pour fret ou passage s'adresser à
ALDRED MOULTON,
4mai—1an Rue Carondelet, No. 61.

Vicksburg.

Départ tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.
NATCHEZ,
Capt. T. I. Leathers, capitaine,
[illegible] commandant.
[illegible] Plaquemine, Bayou Rouge, [illegible] Bayou Sara, Fort Adams, Natchez, [illegible] Vicksburg.
[illegible] Nottoway et Yellow Bend les passagers [illegible] Bayous Yazoo, Tallahatchie [illegible] Red River.
[illegible] s'adresser à bord ou à
[illegible] JANNEY, Commis. et Delta.

Pour Fort Adams.

Bi-hebdomadaire.
[illegible] Fort Adams, Bayou Sara, [illegible] Rouge et Donaldsonville.
[illegible] commandant.
WADE HAMPTON
[illegible] Leo Bayly, commis.
[illegible] JEUDIS et SAMEDIS à 4 heures.
Pour fret ou passage s'adresser à
[illegible] ADAMS,
[illegible] rue Commerce.

Pour les Attakapas.

Paquebot des Attakapas et de l'Atchafalaya.

Le steamer PRESTONDER, capitaine [illegible] Petibone, commis, [illegible] Smith et A. Aucoin, patron, [illegible] tous les LUNDIS, à 4 heures après midi. Il prendra du fret [illegible] JEUDIS et tous les débarcadères [illegible] Richmond, Grande Prairie, [illegible] Patterson, Centreville, Franklin, [illegible] Nouvelle-Iberie, Spanish Lake, [illegible] Pointe et Martinville et tous les débarcadères intermédiaires.
Pour fret s'adresser à bord ou à
P. C. DELACROIX,
[illegible] Canal.

La Côte et Donaldsonville.

Pour la Côte et le Bayou Lafourche, [illegible] Donaldsonville.
[illegible] JENNIE HOWE, capitaine, [illegible] Richard, commis, [illegible] MARDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, à 4 heures du soir, [illegible] Donaldsonville [illegible] LUNDIS, MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, à 4 heures du soir.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
[illegible] & LAFOURCHE Agents,
[illegible] Rue du Quai.

La Côte et Donaldsonville.

Pour la Côte et le Bayou Lafourche.
[illegible] Donaldsonville.
[illegible] capitaine, [illegible] commis.
Partira de la Nouvelle-Orléans tous les Dimanches matin, à 8 heures et tous les Mardis et Jeudis, à 4 heures du soir.
On connaît sur la Levée à toute heure du jour pour recevoir du fret.
Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
[illegible] NEWOOD,
[illegible] Quai.

La Côte et le Bayou Lafourche.

Bateau [illegible] sur la Côte et le Bayou Lafourche.
BIG MOR[illegible]
[illegible] capitaine, [illegible] commis.
[illegible] Harriet et N. J. Thomas, commis.
[illegible] Orléans tous les TAPIS MARDIS, à 4 heures, et tous les VENDREDIS matin à 10 heures, de la [illegible] pour recevoir du fret.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
J. J. CHEAUX,
No 28, Nouvelle Levée.

La Côte et le Bayou Lafourche.

Bateau [illegible] sur la Côte et le Bayou Lafourche.
BIG MOR[illegible]
[illegible] capitaine, [illegible] commis.
[illegible] Harriet et N. J. Thomas, commis.
[illegible] Orléans tous les TAPIS MARDIS, à 4 heures, et tous les VENDREDIS matin à 10 heures, de la [illegible] pour recevoir du fret.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
J. J. CHEAUX,
No 28, Nouvelle Levée.

Paquebot Régulier pour [illegible] le jeudi entre la N. O. et [illegible] Garrd.
MYSTIC, Jackie Taylor, capt.
Partira de la Nouvelle-Orléans tous les LUNDIS, MERCREDIS et SAMEDIS matin à 10 heures. Partira de l'Attakapas tous les MARDIS, JEUDIS et DIMANCHE à midi.
[illegible]

Arrangement d'hiver.

Ligne de Bonnefoy de la Rivière des Bontemps.
Bureau [illegible] No 21, rue [illegible]
Pour Bonnefoy, [illegible] Pointe et Ovington.
[illegible]

Abeille.

Partira [illegible] LUNDIS et SAMEDIS, à 4 heures du soir, [illegible] MARDIS et VENDREDIS, à 4 heures du soir.
[illegible] Bonnefoy, Pointe et Ovington.
[illegible]

LA COUR ET HERMITAGE.

(Bi-hebdomadaire.)

W. S. PIKE,
J. J. Brown, capitaine.
R. R. Stockdale, commis.
Partira tous les LUNDIS, mer. à 5 heures du soir, et tous les MERCREDIS, à 4 heures du soir.
Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
JOHN JANSEY,
Encaissier des ports Delta et Commune.
On [illegible] recevoir cet [illegible] sur la levée pour recevoir du fret.
11 août—

La Côte et Baton Rouge.

Le bon vapeur [illegible] JOHN, W. R. Grandpre, capitaine, [illegible] Jos. Ric Kloy, commis.
[illegible] Orléans pour Baton Rouge [illegible] MERCREDIS matin, à 10 heures, et tous les [illegible] à 4 heures. Aussi [illegible] à Bayou Sara, Fort Adams, [illegible] Natchez, [illegible] JEUDIS et VENDREDIS matin.
[illegible] seul bon [illegible] nécessaire.
Pour fret s'adresser à bord ou à
[illegible] & CO.
[illegible] Canal.

Départ, SAMEDI, 31 décembre, à 4 heures du soir, le bateau à vapeur
ENTERPRISE,
Capitaine Chas. Pickett, commis.
[illegible] Peot, propriétaire du fret pour Bayou Sara, Bayou Rouge, Fort Adams, Natchez, Cruzer, Ferry, Fralicip, Clayton, le détroit, Vidalia, Point Pleasant, Jonesville, Trinity, Harrisonburg, Jonesville et Martinville. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
P. C. DELACROIX,
No 21 Quai Commercial.

Départ, SAMEDI, 7 décembre, à 4 heures du soir, le bateau à vapeur
ENTERPRISE,
Capitaine Chas. Pickett, commis.
[illegible] Peot, propriétaire du fret pour Bayou Sara, Bayou Rouge, Fort Adams, Natchez, Cruzer, Ferry, Fralicip, Clayton, le détroit, Vidalia, Point Pleasant, Jonesville, Trinity, Harrisonburg, Jonesville et Martinville. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
P. C. DELACROIX,
No 21 Quai Commercial.

Pour les Attakapas et Opelousas.

Le bon vapeur BART, capitaine Chas. Lambert, commis, Alfred Lambert, patron, partira de la Nouvelle-Orléans tous les LUNDIS soir à 5 h. et tous les VENDREDIS, à 10 h. 3 h. A son retour, il partira de son bel stoop à MADRID, à 4 heures du soir.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
AUSTIN, [illegible] & CO.,
[illegible] Canal.

Vapeur Bonnefoy.

Ligne de Bonnefoy de la Rivière des Bontemps.
Bureau [illegible] No 21, rue [illegible]
Pour Bonnefoy, [illegible] Pointe et Ovington.
[illegible]

Abeille.

Partira [illegible] LUNDIS et SAMEDIS, à 4 heures du soir, [illegible] MARDIS et VENDREDIS, à 4 heures du soir.
[illegible] Bonnefoy, Pointe et Ovington.
[illegible]

LE CELEBRE
FOURNEAU DE CUISINE
— DE —
P. P. STEWART,
GRIL MOBILE.

LE FOURNEAU DE STEWART qui, jusqu'à ce jour, a conservé sa supériorité, est [illegible] le meilleur fourneau au public avec GRIL MOBILE et en FONTE-CENTRIGE, qui l'y ont été ajoutés. On a reconnu que ce le type le plus économique et de l'utilité, que le FOURNEAU STEWART surpassait tous les autres. LE NOUVEAU GRIL, [illegible] de beaucoup la surface du feu, double [illegible] la capacité des tuyaux et, quand on veut [illegible] le gril, la poussière ne peut pas s'échapper.
Le véritable fourneau Stewart porte, sur la plaque du foyer, le nom de P. P. Stewart.

FULLER, WARREN & CO.,
Seuls fabricants, à Troy, N. Y.

A vendre par
E. B. HOGAN,
No 35 de la rue du Canal.
On est prié voir, sous les jours, fonctionnant au tourneau.
17 [illegible]

BRILLIANT DE BUCK.

LE SEUL BON FOURNEAU qui soit manufacturé aux Etats-Unis pour la cuisine et incubation du pain.

PLUS DE 500,000
sont employés actuellement en fait et dans l'Ouest, et on en est définitivement satisfait. Voici quelques-uns des avantages que le "BRILLIANT" doit à ses qualités:
PREMIER PRIX, en 1867, à la Foire de St-Louis;
PREMIER PRIX, en 1867, à la Foire de St-Louis;
MEDAILLE EN OR, en 1868, à la Foire de Pittsburg.
Et vous voulez avoir un bon fourneau de cuisine allez en Ho

[illegible] DU CAMP 59
[illegible] "BRILLIANT"
[illegible] HALLER,
[illegible] Rue du Camp, No 6 de

INSTITUTIONS.
ACADEMIE JEFFERSON,
DIRIGEE PAR
B. J. LORD.

Cette [illegible] a été transférée de la rue [illegible] à son ancien local, rue Bourbon [illegible] Bienville et Conti.
[illegible] Académie a été [illegible], par [illegible] adopté à cet Académie, ayant des [illegible] et des doctrines très sûres, très, et une [illegible] pour les recréations et les exercices [illegible].
Des [illegible] et des régimes [illegible] importantes ont été [illegible] à l'Académie qui [illegible] prêt à recevoir des pensionnaires [illegible] et externes.
[illegible] 1869 [illegible] 1870.

Institution de Jeunes Demoiselles
sous la direction de
Mme FORTIER,
Ancienne Institutrice BAGUIN.
[illegible] ..... [illegible] DU RAYOU ..... [illegible]
[illegible] Claiborne.
[illegible]

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES.

Dirigé par Mme E. LAVILLEBREUVER,
SUCCESSEUR DE Mme DENON,
No [illegible], rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

On peut, pour plus de renseignements, se procurer [illegible] à l'établissement.
[illegible] Mme Denon [illegible] les [illegible] [illegible]

Université de l'Etat de la Louisiane,
(Autrefois Séminaire de l'Etat de la Louisiane)
SATON ROUGE, LOUISIANE,
SOUMISE ET GOUVERNE PAR L'ETAT

Nouvelle Session.

MAINTENANT en progrès, terminera le dernier mercredi de juin 1870. La prochaine session [illegible] le lundi de septembre et continuera [illegible] dix mois.

Le Bureau Académique
se compose de professeurs de haut mérite dans toutes les branches de la Science et de la Littérature, telles qu'elles sont enseignées dans les principaux Délégués de l'Etat.

Cours des Etudes.
Comprenant un département académique et préparatoire, y compris un cours de Littérature en Sciences, Lettres, Droit; d'une école spéciale de Génie et de Chimie.

Librairie, Appareils et Cabinets.
Bien choisis et de valeur. Les Cabinets de Minéralogie et de Géologie, les plus grands [illegible] jusqu'à ce jour, [illegible] Waterman de Minéralogie et de Géologie et de Zoologie et Zoologie Botanique de la Louisiane.

Adjoints.
Les [illegible] sont [illegible] Chimie [illegible] Géologie et Zoologie Botanique de la Louisiane.

Dépenses.
Pour [illegible] pour [illegible] Pension [illegible] Pension [illegible] Pension